

Réveil Social

Organe du Syndicat Autonome Valdôtain des Travailleurs

S. A. V. T.



Risveglio Sociale

Organo del Sindacato Autonome Valdostano "Travailleurs"

L. 25 la copia — Abbonamenti: Anno L. 300 — Semestre L. 150 — Spedizione in abbonamento postale - III Gruppo — Direzione: Aosta, Piazza I. Manzetti - Tel. 73-36

L'ethnie valdotaine et les partis

Qu'est-ce que l'ethnie ? Ce mot qui n'était pas familier à nos oreilles il y a peu de temps, prend son élan dans le langage courant pour désigner, en bref, le groupement naturel de populations de même langue, de même civilisation et de mêmes traditions. Prenez langue dans le sens de langue de civilisation. Les patois n'en sont pas exclus : s'ils tirent leurs origines du terroir, ils entrent en ligne de compte. Encore nous remarquons que la culture et l'ethnie ne sont pas situés sur le même plan. Le rapport qui les unit est le même qui existe entre la charité et les gens charitables. La culture est une qualité, l'ethnie en est le support humain. Depuis des dizaines d'années on constate en vallée d'Aoste, et en particulier à Aoste-ville, un déclin de la langue française et de son usage. Plusieurs en sont les raisons : industrialisation et conséquente immigration d'éléments étrangers qui ont troublé et presque submergé la population originaire modifiant l'ethnie ; l'affaiblissement du sentiment valdotain parmi les classes sociales du pays et en particulier de la bourgeoisie et de la classe ouvrière ; reniement de la part du clergé valdotain de ses glorieuses traditions de culture qui le plaçaient en première ligne dans la défense de l'ethnie valdotaine, et enfin la politique des partis qui jouent à la marchande pour liquider les derniers débris de l'ethnie valdotaine.

Le Parti démocrate chrétien entièrement, par ses hommes représentatifs et ses membres organisatifs, n'obéit qu'au pouvoir central, il est devenu le fidèle serviteur de la bureaucratie, oubliant ses origines et ses programmes originaux, il a déjà déserté sa place envers le peuple valdotain.

Le Parti communiste, n'attend que d'arriver au pouvoir pour liquider d'une façon nette et définitive la question assez ennuyeuse pour les totalitaires et centralisateurs, de la minorité valdotaine. Et que ceci, que nous venons de vous écrire, soit vrai comme la lumière du soleil, même s'il est étonnant pour nous unionistes de devoir le remarquer, il suffit de le constater à la Commune

de la Ville d'Aoste. Petit à petit, depuis qu'ils se sont emparés de la direction administrative, ils ont suivi une politique antivaldotaine et de discrimination vis-à-vis des valdotains. Ces dernières années, paraît-il, presque tout l'embauchage et la distribution des charges à la Ville ont été faits selon des considérations politiques et il paraît enfin, que la même chose arrive pour les assignations des licences commerciales. Enfin, c'est avec un grand regret et déception, que nous avons remarqué personnellement, que la plupart de nos assesseurs, premiers citoyens de la Ville d'Aoste, ne connaissent pas la langue française. Et comment peuvent-ils défendre ou aimer une langue qu'ils ne connaissent pas ? Comme peuvent-ils, ces messieurs, raisonner de l'ethnie valdotaine ? Comme peuvent-ils se présenter en citoyens délégués d'une ville où le bilinguisme devrait être non seulement un droit, mais un devoir ?

Nous sommes renseignés enfin, que l'Assessorat au Tourisme voudrait placer les chorales de la vallée sous son patronage. Nous avons beaucoup de confiance en M. Savioz, mais nous remarquons que les chorales ont toujours été sous le patronage de l'Assessorat à l'Instruction Publique et nous ne voyons aucun motif pour que la direction soit modifiée. Au contraire, si une modification à ce propos devait se faire, c'est en chargeant le Comité des Traditions Valdotaines de la besogne. En tant que valdotains et défenseurs de l'ethnie valdotaine nous avons le droit d'exiger que le patrimoine folklorique, linguistique et des traditions soit dans les mains des valdotains, au-delà de la mêlée des partis politiques. Que MM. les Conseillers valdotains de la Commune d'Aoste et de la Région veuillent se le rappeler.

IL II° CONGRESSO REGIONALE DEL S. A. V. T.

Entro il corrente mese di settembre avrà luogo, ad Aosta, il II Congresso regionale del Sindacato Autonome Valdostano. Sarà esso che provvederà alla elezione del nuovo Direttivo del Sindacato e agli organi responsabili di categoria che, necessariamente, per Statuto, faranno parte del Direttivo stesso.

La preparazione e l'organizzazione del Congresso sono state accuratamente preparate da lungo tempo. Le basi delle diverse categorie, a La Thuile come a Morgex, a Cogne, Pont-St-Martin, Verrès, Châtillon, hanno già provveduto alla nomina dei vari delegati.

Altrettanto è avvenuto domenica scorsa 6 settembre ad Aosta per gli aderenti dei SIDER che hanno, attraverso regolari elezioni, provveduto alla designazione dei 30 delegati della loro categoria. Si calcola che il numero dei delegati, rappresentanti circa 4.000 iscritti, saranno oltre il centinaio. Al Congresso, che ci auguriamo sarà onorato dalla presenza del Presidente della Giunta avv. Marozz e dell'On. Caveri, oltre vari membri della Giunta regionale e Consiglieri di Valle, l'attuale Comitato direttivo presenterà l'attesa relazione sulla posizione del Sindacalismo valdostano e sulla situazione economica e sociale della Valle.

Saranno puntualizzati i problemi che interessano tutte le categorie lavoratrici: dall'operaio metallurgico al campagnard, dall'arplan al chimico, al tessile, al minatore e infine al delicato settore dell'edilizia che oggi più che mai, nel fervore di attività costruttiva che si

manifesta nella Valle, deve richiamare l'attenzione delle Organizzazioni sindacali al fine di promuovere una efficace difesa degli interessi della mano d'opera locale.

Ci auguriamo che queste assise di lavoratori valdostani siano l'espressione più intima e nello stesso tempo più vibrante e positiva della classe lavoratrice del Paese.

Pour un nouvel équilibre rural montagnard

La vallée d'Aoste, complètement enclavée dans les montagnes, connaissait dans les siècles passés une vie intense.

Les hautes vallées se suffisaient à elles-mêmes grâce aux produits de la terre et à l'artisanat rural très développé. La teneur de vie était basse, mais partout les gens vivaient heureux.

Il y a une cinquantaine d'années, lorsque le chemin de fer, les usines se sont implantés dans notre vallée, la décadence de notre agriculture a eu son commencement. Nos entreprises artisanales ont été frappées à mort, la vie en autarchie et l'économie d'échanges ont subi le même sort.

L'industrie absorba une importante aliquote de main-d'œuvre agricole, et ce n'est pas rare aujourd'hui de constater que plusieurs de nos Communes ont perdu le 70 % de leur population.

Cependant un nouvel équilibre est possible, tout espoir n'est pas perdu.

Il giorno 7-8-1959 ha avuto termine la tornata di sessioni per le trattative riguardanti il rinnovo del contratto nazionale. Le sessioni stabilite per il periodo precedente le ferie sono state tre e l'ultima di esse dal 5 al 7 agosto ha avuto una notevole importanza, in quanto vi è stata un'approfondita discussione tra le parti sull'istituto normativo dei cottimi.

Le discussioni sono avvenute tra le delegazioni ristrette e con l'assistenza delle Confederazioni. Sempre nella medesima sessione è stato anche esaminato l'istituto riguardante l'orario di lavoro per gli operai, intermedi, impiegati. In questa prima fase delle trattative, che verranno riprese dopo il periodo delle ferie, si sono raggiunti alcuni accordi, per cui la conclusione dell'incontro può essere considerata abbastanza positiva.

Infatti le delegazioni imprenditoriali, dalla loro primitiva posizione riguardante l'intangibilità dei criteri che regolamentavano i cottimi, sono passate all'accettazione esplicita del concetto che, in caso di mancato accordo tra la Direzione aziendale e la Commissione interna su quanto concerne le varie vertenze individuali o plurime che insorgessero sui cottimi, in seconda istanza il sindacato ha il diritto di intervenire nelle vertenze stesse. E' quindi stato accolto il principio di trattare le vertenze sui cottimi, prima con le Commissioni interne e, in caso di mancato accordo o compimento della vertenza, poi col Sindacato.

Per quanto concerne l'orario di lavoro per gli operai, intermedi e impiegati, è stato raggiunto il seguente accordo sull'aumento delle percentuali orarie: operai dalle 44 alle 48 ore il 7%

anziché il 2%; intermedi e impiegati dalle 44 alle 48 ore il 100% anziché il 50%. Tale accordo significa un altro passo avanti sulle acquisizioni di migliori condizioni per i lavoratori, anche se i Sindacati si sono riservati di proporre l'eventuale trasferimento di questo beneficio economico su altri istituti contrattuali. Inoltre le Organizzazioni sindacali hanno sostenuto la necessità di inserire due formulazioni, riguardanti l'attuale dizione dell'art. 2, parte comune. La prima di dette formulazioni richiede il preventivo esame tra la Direzione Aziendale e la Commissione interna, con l'assistenza del Sindacato, per quanto concerne l'introduzione di nuove forme di incentivo o di diversa classificazione; la seconda propone una riunione, dopo la stipulazione del contratto, al fine di esaminare, rispettivamente per il settore siderurgico, auto-avio-moto, cantieristico e meccanico, una regolamentazione nazionale di nuovi sistemi retributivi e di incentivo.

Fermo restando per il momento la netta ripulsa da parte padronale nei confronti delle due proposte, queste ultime sono state rinviare alle prossime discussioni. In fine seduta è stata concordata la ripresa delle trattative nei giorni 8, 9 e 10 settembre p. v.

Una valutazione sulla sostanza di quanto sinora è stato raggiunto sarà ovviamente possibile solo quando, nel prosieguo delle trattative, si avrà una esatta conoscenza degli accordi riguardanti gli istituti ancora da trattare.

ARTICOLO 16 — REGOLAMENTO DI LAVORO A COTTIMO

La modifica concordata dalle organizzazioni sindacali sull'art. 16 aggiunge dopo il 1° comma la seguente disposizione: « Agli operai lavoratori a cottimo saranno comunicati per iscritto o per affissione nel reparto in cui lavorano, se si tratta di cottimi a squadra o collettivi, all'inizio del lavoro, le lavorazioni da seguire ed il relativo compenso unitario (tariffa di cottimo) nonché gli elementi riguardanti il cottimo stesso.

L'ultimo comma è sostituito dal seguente: « I reclami riguardanti l'applicazione delle norme del presente articolo saranno dai lavoratori inoltrati ai capi incaricati dalla Direzione. Nel caso in cui il reclamo non abbia avuto seguito, o sia sorta controversia individuale o plurima, non risolta direttamente tra le parti, in sede di esperi-

mento facoltativo di conciliazione, tutte tali controversie, come ad esempio quelle relative: a) alle varie ipotesi di garanzia di conseguimento di guadagno minimo di cottimo; b) all'assestamento delle tariffe anche in caso di variazione nelle condizioni del lavoro; c) al conteggio ed alla liquidazione dei cottimi; d) al passaggio dal lavoro a cottimo a quello ad economia, saranno esaminate in prima istanza nell'ambito aziendale tra la Direzione e la Commissione interna. Tale tentativo dovrà esaminarsi entro il più breve tempo possibile dalla data d'instaurazione della controversia. Nel caso di mancato accordo, la controversia verrà esaminata in seconda istanza dalle Organizzazioni sindacali competenti.

—OO—

CONTRATTO PER I TESSILI

In questi giorni saranno riprese le trattative per completare la stesura del nuovo contratto nazionale dei lavoratori tessili. Obiettivi principali dell'azione sindacale e oggetto delle prossime discussioni saranno quelli di allineare il trattamento normativo dei lavoratori tessili al trattamento normativo dei lavoratori degli altri settori. In particolare la parità salariale e l'aumento degli stessi in ogni settore in relazione alle variazioni contingenti.

Nelle precedenti discussioni sono stati ottenuti già i seguenti miglioramenti: — Il turno a scacchi non potranno essere istituiti senza previo parere favorevole dei sindacati.

— La percentuale minima del cottimo è stata elevata dall'8 al 10%.

— E' stata inoltre introdotta una formula che impedisce agli industriali di ottenere una produzione superiore senza istituire un sistema di cottimo.

— Sono state elevate le indennità di anzianità in caso di licenziamento.

— Le ferie per il personale con oltre 20 anni di servizio sono state elevate a 20 giorni.

— Sono state rivedute le quote forfettarie relative agli aumenti periodici di anzianità per gli impiegati e per gli assistenti.

—OO—

Il nuovo contratto degli edili

Dichiarazioni del compagno Gattamorta sulla portata dell'accordo - Aumenti salariali del 5 e 7 per cento

Nelle scorse settimane è stato raggiunto l'accordo per la stipulazione del Contratto collettivo di lavoro che interessa oltre 800.000 operai addetti al settore edile. Il nuovo Contratto, che andrà in vigore dal 1° gennaio 1960, ha sancito vari miglioramenti che acquistano particolare valore se si tiene presente che prossima è l'entrata in vigore della legge « erga omnes » sul riconoscimento dei Contratti di lavoro. I principali miglioramenti riguardano l'aumento salariale che è del 5% per i manovali comuni e specializzati e del 7% per gli operai qualificati e specializzati, a ciò s'aggiunge una migliore regolamentazione della istituzione e del funzionamento delle Casse Edili provinciali, nonché delle scuole per edili per l'addestramento e la qualificazione professionale.

Sono stati inoltre migliorati le ferie che sono passate da 100 a 112 ore annue pari a 14 giorni lavorativi, nonché la percentuale minima di cottimo che è stata portata dal 20 al 23 per cento. Anche per il lavoro straordinario diurno l'aliquota relativa è passata dal 25 al 27 per cento, mentre per il lavoro festivo la percentuale è passata dal 40 al 45 per cento.

VITTORIA DEL S.A.V.T. nelle elezioni di C. I. a Pomiop

A Pomiop, come a Cogne, a Morgex-La Thuile, a Pont-St-Martin, il SAVT migliora sensibilmente le proprie posizioni. Gli operai delle cave di Pomiop hanno rinnovato la loro fiducia alla nostra Organizzazione e in forma più compatta dell'anno precedente. Alle 26 adesioni dell'anno 1958 fanno riscontro i 34 voti conseguiti nell'ultima consultazione e corrisponde alla maggioranza schiacciante degli addetti alle cave.

Il Direttivo del SAVT, nel ringraziare gli operai delle cave per la fiducia dimostrata, assicura il suo costante interessamento nella tutela e rivendicazione delle loro giuste necessità e diritti.

Ringrazia il candidato eletto Sig. Bionaz Prospero che, da anni, riscuote la fiducia dei compagni, augurandogli buon lavoro e unisce nel ringraziamento il Sig. Savioz Prospero cui pochi voti hanno impedito di unirsi al compagno di lista per una efficace difesa degli interessi comuni.

Esito delle elezioni:

SAVT — 34 voti, seggi 1 (1958: 26 voti, seggi 1).

CGIL — 18 voti, seggi 1 (1958: 14 voti, seggi 1).

IL DIRETTIVO

(Lire la suite en seconde page)

NOBLESSE OBLIGE! Citoyen ou sujet? Les prix agricoles

Au cours d'un voyage de plaisir que nous venons de faire en Suisse, nous avons pu nous rendre compte des travaux importants qui ont été mis en chantier pour l'amélioration du réseau des routes en Valais et en pays de Vaud.

A St-Maurice d'Agaune, localité que les valdôtains connaissent bien parce que jadis notre Pays a eu beaucoup de contacts, d'intérêts communs avec sa célèbre Abbaye qui s'élève sur l'emplacement où furent massacrés les martyrs de la légion thébéenne, à St-Maurice, disons-nous, on a enlevé les difficultés et le danger qu'un pont trop étroit causait à la circulation de plus en plus croissante.

Un nouveau pont est maintenant jeté sur le Rhône, qui évite tout engouement et toute possibilité d'accidents.

Entre Bex et Aigle, la route du Simplon, déjà convenable, va être rendue encore plus large ; presque tous ses virages seront éliminés.

On nous a parlé des oeuvres projetées. Nous signalons, entre autres, le percement d'un tunnel pour éviter un long détour et ainsi diminuer la distance entre Orsières et Martigny.

Plusieurs chemins de ceinture sont en prévision, pour dépecher la circulation, dans les villes et les bourgades placées sur la grande route du Simplon, à Vevey par exemple.

La raison de tous ces travaux presque fébriles, auxquels des foules d'ouvriers sont attelés ?

La raison en est une, et bien simple. Les suisses sont prévoyants. Ils se sont souciés à temps de l'augmentation de circulation que l'ouverture du tunnel routier du Grand-St-Bernard entraînera.

L'admiration pour la sollicitude, la diligence de nos amis romands, nous a, hélas, conduits à des considérations fort négatives sur ce qui a été fait, ou mieux, sur ce qui n'a pas été fait chez nous.

Ce n'est guère pour encenser la Suisse, ni pour proposer une pierre de touche abusée, laquelle, par vertu des Helvétiens et par notre démerite, est désormais un lieu commun que nous nous sommes proposés de livrer au public ces quelques considérations.

Nous ne réussissons peut-être pas à faire comprendre nos raisons aux ronds-de-cuir de la bureaucratie nationale — puisqu'il est impossible de laver la tête

à un nègre — mais parlons-en quand même. Vidons notre sac, si cela peut soulager notre amertume.

Qu'a-t-on fait chez nous en vue des tunnels ?

L'administration régionale s'est bien empressée de l'arrangement de nos grandes routes régionales, soit celles de Gressoney, de Champoluc, du Breuil et de Cogne.

La liaison des vallées latérales avec la vallée centrale est maintenant assurée.

Mais, voilà le *punctum dolens*, les routes nationales n. 26 et n. 27 sont encore en très mauvais état. Le nombre d'accidents qui se vérifient chaque année sur ces routes démontre qu'elles sont vraiment insuffisantes non seulement pour desservir la circulation que les tunnels porteront en vallée d'Aoste, mais aussi pour celle actuelle.

Les chemins de ceinture sont tout aussi urgents. Ceux de Châtillon, Nus, Quart, Aoste, Villeneuve notamment.

Ces nécessités ont été maintes fois représentées par les grands journaux, comme « La Stampa » de Turin. La presse a complètement échoué à ce sujet, en dépit des puissances secrètes qui remuent derrière elle.

Or les routes n. 26 et 27 et les chemins de ceinture, destinés à desservir ces routes, ressortissent à l'Agence des routes de l'Etat (A.N.A.S.).

Qu'attend-il cet organisme ? Que le soleil tombe en morceaux ? Que les tunnels soient ouverts, les routes congestionnées, les accidents à l'ordre du jour ?

Jusqu'à quand les étrangers qui viennent chez nous devront-ils se moquer de notre apathie ?

Veut-on que les touristes rebrousse chemin, vu le mauvais état de nos routes ?

Les ronds-de-cuir dorment comme des sabots. De temps en temps le *niente di fatto* est entrecoupé par les déclarations au non plus optimistes, alléchantes, de quelques personnages politiques, surtout à la veille des élections. Puis tout est remis à quia.

Les ministres, les gros bonnets, lorsqu'ils viennent chez nous en tournée électorale ou en voyage de plaisir, ne peuvent se rendre compte de nos besoins.

Leurs automobiles archiluxueuses sont à même d'amortir les cahots les plus rudes. Les cortèges sont précédés des agents du roulage et du hurlement des sirènes.

Toute circulation est arrêtée lorsque les *excellendissimes* passent. La route est débarrassée de tout obstacle.

Au temps des romains, les chaises à porteur des patriciens étaient précédées par un esclave chargé d'ouvrir à coups de fouet le chemin parmi la foule des plébéens. Ces seigneurs, paisiblement étendus dans leurs voitures, ne se souciaient guère de ce qui les entourait.

Aujourd'hui les gros bonnets eux non plus n'ont point besoin de se pencher de leurs automobiles pour se rendre compte de l'insuffisance de nos routes.

Quant aux réclamations des automobilistes, des usagers de la route, on leur répond souvent par la rengaine usuelle : il n'y a pas de « *fric* » !

En voilà bien une fameuse sornette !

Mais ces pauvretés, ils ont quand même construit une magnifique *autostrada del sole* qui a dû leur coûter de sacrés milliards. Et alors ?

Nous valdôtains nous payons notre partie d'impôts.

Nous ne prétendons pas d'avoir une « *autostrada del sole* ». Mais nous exigeons que l'on nous garantisse des routes pouvant desservir la circulation.

Puisque nous aurons l'honneur de recevoir, par le Mont-Blanc et par le Grand-St-Bernard, une bonne partie du mouvement vers l'Europe méridionale et la circulation touristique de la ceinture du Mont-Blanc, nous avons aussi l'obligation d'assurer des routes convenables.

Noblesse oblige. Que la bureaucratie romaine se réveille de sa léthargie !

A. T.

Azède.

Pendant ces derniers mois nous avons remarqué que la vie publique et administrative de la société italienne devient de plus en plus bureaucratique, insouciant.

Le citoyen perd chaque jour quelques débris de sa dignité morale, civile, pour devenir un conformiste, un faible, un opportuniste et les autorités, soit civiles, soit religieuses soit politiques, bien rarement jettent un rappel à l'ordre, une monition à ceux qui devraient être au service du public, tandis qu'ils prétendent trop souvent en être les « *despota* ».

Disons-le clairement : « l'affaire Marzano » n'est pas un exemple de rectitude, ni d'éducation, ni moins encore de politesse civile. On suit la formule de ne jamais blâmer ceux qui exercent bien ou mal l'autorité, on ne permet pas toujours au citoyen qui, payant pourtant les contributions, a le droit d'être considéré un seigneur et non pas un serviteur, de critiquer et de juger ceux qui doivent le servir. Parce que, enfin, l'employé de l'Etat est et doit rester le serviteur de l'Etat et, par conséquent, du citoyen, membre réel, juridique, moral et social de l'Etat même.

Au contraire, du citoyen on exige l'hommage obséquieux qui réduit l'homme libre et artisan de sa liberté, au niveau de sujet.

On ne s'aperçoit pas que, lorsque la société prétend l'hommage conformiste, elle démontre par ce fait même sa faiblesse. On arrive à la situation immorale où il n'est plus question d'obéissance consciente et libre aux lois établies par la volonté du peuple, mais à l'opportunisme, le cancan, la chronique scandaleuse, la raillerie acérée, piquante mordante, sardonique qui donnera et réglera la société future.

Lorsque le bureaucrate veut se substituer aux fonctionnaires, lorsque la personne croit de remplacer la fonction qu'il remplit par la grosseur de son corps et par la stupidité de son orgueil, alors le citoyen a le droit de le juger ridicule et de prétendre sa condamnation. Malheureusement, trop souvent on croit de mettre en danger l'Etat même si l'on permet de critiquer un bureaucrate quelconque. Chez nous, du dernier huissier aux plus hautes autorités nationales, presque tous se croient des élus du seigneur, des dépositaires uniques et tabous de l'autorité suprême.

Où mettons-nous, messieurs, l'article 1er de la Constitution italienne ?

Souvenez-vous que nous sommes et nous voulons rester des citoyens et non des sujets, parce que nos droits et nos libertés ont été conquis par le sang, établis par le droit naturel et non pas avec les bavardages des ordonnances et des dispositions même ministérielles *ECOR*.

Il problema religioso nei rapporti sociali in U.S.A.

Il problema razziale e religioso ha negli Stati Uniti, una importanza che investe tutti i rapporti umani, sociali ed economici della Nazione.

Non dobbiamo dimenticare che gli « *Stati Uniti* » sono una nazione relativamente giovane come costituzione, ed ancora in formazione come nazionalità. Proclamatisi indipendenti dalla Madre Patria (la Gran Bretagna) nel 1776 i cittadini delle 13 colonie diedero inizio a una meravigliosa epopea di armamenti, di conquiste territoriali, di esplorazioni ardite attraverso deserti, e coltivando pingui e fertili pianure.

S'inizia il periodo fortunoso per tutti i primi decenni del 1800, di pionierismo e della lunga vagante marcia verso l'Est, verso le coste del Pacifico. La vastità del Paese, le sue immense ricchezze, il senso innato dell'avventura, covante nell'animo di ogni uomo, attirano nella nascente Potenza una folla di uomini avventurieri, pionieri, agricoltori, braccianti diseredati dalla fortuna, e ogni Paese d'Europa: irlandesi cattolici, quaccheri, luterani della Prussia e del Nord

Les localités les plus importantes de la vallée d'Aoste ont un marché hebdomadaire.

D'un côté les marchands avec leurs « *bancarelle* », de l'autre les gens de la campagne avec leurs paniers, leur poulets, leurs oeufs, etc. etc.

Mais tandis que les marchands vendent leurs marchandises à prix fixe ou presque, pour les agriculteurs c'est le royaume du marchandage ; on discute à propos des prix pour tous les produits de la terre. Certains veulent voir là la traditionnelle méfiance du paysan. La raison en est une autre.

Lorsque le temps est beau et que les travaux de la campagne donnent un peu de relâche, nos campagnards viennent nombreuses au marché ; il y a alors surabondance de produits et les prix ont tendance à la baisse. Ces prix baissent aussi pendant la forte production saisonnière locale. Au contraire quand les travaux des champs ne laissent guère de repos, nos campagnards désertent le marché ; dans ce cas il y a pénurie de marchandises, et les prix ont tendance à augmenter.

Cet exemple explique en partie pourquoi il y a une différence entre les prix agricoles et ceux industriels et commerciaux.

Dans l'industrie et le commerce les prix sont des prix « *DE REVIENT* » autrement dit, on calcule le prix de la matière première, de la fabrication, du coût de la main-d'oeuvre, etc. auxquels on ajoute le bénéfice du grossiste et du détaillant pour arriver au prix de vente.

Pour les produits agricoles cette règle ne joue pas. L'agriculteur est obligé de se soumettre, bon gré, mal gré à la loi de l'offre et de la demande ; ses prix à lui ne sont pas des prix de revient, mais des prix « *DE MARCHE* ».

Il existe plusieurs groupes intéressés aux prix agricoles :

1) - LES INTERMEDIAIRES — dont le rôle est d'acheter aux agriculteurs et de revendre ensuite. Pour acheter ils s'adressent le plus souvent aux agriculteurs qui ne connaissant guère le prix du marché, ainsi ils peuvent acheter dans les meilleures conditions.

Cette catégorie de personnes a intérêt d'acheter au plus bas prix possible.

2) LE GOUVERNEMENT — Il a une préoccupation constante, il a peur de la hausse des prix. Les produits alimentaires venant de la campagne représentent une partie importante des dépenses d'une famille. Nous avons constaté que lorsque les prix agricoles augmentent le gouvernement ouvre les frontières aux produits étrangers : il importe les denrées dont le prix a atteint un certain

niveau, comme le beurre, le vin, etc. Dans d'autres cas, le gouvernement peut réglementer les prix. En définitive c'est toujours l'agriculteur qui est pénalisé et qui paye.

3) - LE INDUSTRIELS — Eux savent qu'une bonne partie des salaires versés aux ouvriers est destinée à l'alimentation ; or ils ont intérêt à ce que les prix alimentaires soient les plus bas possibles, et pour ce faire ils exercent une influence énorme sur les marchés et sur les décisions gouvernementales, tandis que les agriculteurs, divisés et trop éparpillés n'ont à leur disposition aucune possibilité de s'imposer.

4) - LES CONSOMMATEURS désirent ardemment dépenser le moins possible pour l'alimentation, pour pouvoir consacrer davantage d'argent à l'achat de téléviseurs, autos, voyages, etc. De là aussi dérive une pression permanente pour que les produits agricoles restent à un bas prix.

Pour tous les motifs que nous avons indiqués, cette pression est d'une étonnante efficacité.

En effet, de tous les prix payés aux producteurs, ce sont les prix agricoles qui sont les plus bas.

Et, pour finir, examinons encore un argument digne d'intérêt, celui de la productivité.

Dans l'industrie l'accroissement de la productivité au cours de ces dernières années a profité en premier lieu au capital et en mesure mineure à la main-d'oeuvre. Les ouvriers et les employés ont reçu de meilleurs salaires, le capital investi dans l'industrie a été mieux rémunéré, les amortissements ont été plus rapides, et des sommes nouvelles ont été consacrées au développement de l'entreprise.

Ainsi pour toute la production industrielle qui a augmenté de 50 % et plus, les prix aux consommateurs n'ont pas baissé dans la même mesure bien que les prix de revient soient plus bas, la plus value va au capital et à la main-d'oeuvre en mesure moindre.

En agriculture, par contre, l'augmentation de la productivité a pour résultat de mettre en commerce plus de produits agricoles à un meilleur prix de revient ; mais, à l'encontre de l'industrie, l'agriculture ne peut pas garder la différence pour mieux rémunérer capital et main-d'oeuvre qui est la paye de l'agriculteur. Pourquoi ?

Parce que les prix agricoles sont des prix de marché soumis à la loi de l'offre et de la demande, et non des prix de revient comme ceux de l'industrie.

Les agriculteurs doivent se rendre compte de toutes ces pressions sur les prix agricoles.

Il faut que les prix agricoles soient basés sur le coût de chaque production.

Comme nous avons déjà exposé sur ce journal (voyez le numéro de janvier 1959) il faut que la production agricole soit payée d'après le prix qui a coûté sa production, et ceci doit être l'oeuvre de nos campagnards : il faut qu'ils apprennent à bien compter.

A. THERIVEL

ciare al fisco (il quale come abbiamo precedentemente ricordato, è particolarmente... fiscale!).

Praticamente è una forma indiretta di contributo fiscale dello Stato.

Il Sacerdote o Ministro sacerdotale, rilascia ad ogni fedele contribuente una ricevuta delle offerte versate. Questa ricevuta allegata alla dichiarazione del reddito giustifica la detrazione che il contribuente effettuerà sulla denuncia. Nè il sacerdote ha interesse a maggiorare il versamento del fedele per agevolarlo, perchè in base alle ricevute rilasciate sarà calcolato il reddito delle Comunità religiose e questo regolarmente tassato.

R.G.C.

Segue: PROBLEMA RAZZIALE